AMAP MONDE PIERRE DANCOISNE



Arboriculteur Certification Bio Rue de la Planquette – 80400 VOYENNES















CONTRAT D'ENGAGEMENTS A.M.A.P.

POMMES/POIRES/JUS - SAISON 2022/2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP** et notamment :

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE:

- ✓ Être adhérent/e à l'association « AMAP Monde ».
- ✓ Préfinancer la production.
- ✓ Assurer au moins une permanence sur le lieu de livraison.
- ✓ Se rendre si possible sur la ferme pendant la saison d'engagement.
- ✓ Planifier ses retards et absences aux livraisons. (En cas d'absence non prévue, aucun remboursement ne sera opéré)

ENGAGEMENTS DE L'ARBORICULTEUR PAYSAN:

- ✓ Livrer chaque mois des aliments variés, de qualité, de saison et issus de la ferme.
- ✓ Être présent sur le lieu de livraison.
- ✓ Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- ✓ Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.
- ✓ Être transparent sur le mode de fonctionnement de fixation du prix et sur ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS COMMUNS:

- ✓ Participer aux réunions de bilan de fin de saison.
- ✓ Informer le collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.

 En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les Amapiens/nes, le paysan, et un représentant du réseau régional : la Fédération des AMAP de Picardie.

LIEU & HORAIRES DES LIVRAISONS:

Centre de Rencontre – 4, rue de la Bannière du Roy – 60200 Compiègne ←
 PAS DE DISTRIBUTION PENDANT LES VACANCES DE NOEL (reprise le 5 janvier 2023)

COORDONNÉES DE L'AMAPIEN-NE (écrire lisiblement svp)					
PRÉNOM et NOM					
N° de téléphone					

<u>POIRES</u>: Du jeudi 8 septembre 2022 au 16 février 2023 (tous les 15 jours) <u>POMMES / JUS</u>: Du jeudi 8 septembre 2022 au jeudi 25 mai 2023 (pommes tous les 15 jours et jus une fois par mois)

Si rupture de stock du jus pommes/poires, il sera remplacé par du jus de pomme

VARIETES SELON LA SAISON	QUANTITE SOUHAITEE A CHAQUE LIVRAISON	MONTANT DE CHAQUE LIVRAISON	MONTANT TOTAL POUR LA SAISON
POMMES	KG(S)	QTE x 3€ =€	Montant de chaque livraison x 19 LIVRAISONS
		e	=€
POIRES	KG(S)	QTE x 3€	Montant de chaque livraison x 12 LIVRAISONS
		=€	=€
JUS DE POMMES	BOUTEILLE (S)	QTE x 3€	Montant de chaque livraison x 9 LIVRAISONS
LA BOUTEILLE D'1L		=€	=€
JUS DE POMMES — POIRES LA BOUTEILLE D'1L	BOUTEILLE (S)	QTE x 3€	Montant de chaque livraison x 9 LIVRAISONS
		=€	=€
MONTANT TOTAL	€		

REGLEMENT DE LA SAISON (SI POSSIBLE, MERCI DE PRIVILEGIER 1 SEUL CHEQUE) <u>A L'ORDRE DE PIERRE DANCOISNE</u>					
NOM DE LA BANQUE	N° DU CHEQUE	MONTANT	PERIODE D'ENCAISSEMENT		
			Octobre 2022		
			Novembre 2022		
			Décembre 2022		

SIGNATURES						
AMAPIEN/NE	ARBORICULTEUR - Pierre DANCOISNE -	RÉFÉRENT AU BUREAU DE L'AMAP - Annabelle ROGNON -				
FAIT À:		DATE:				